

L'art du malentendu : une réponse à Guy Bouchard

Louise Marcil-Lacoste

Volume 16, numéro 1, printemps 1989

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/027069ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/027069ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société de philosophie du Québec

ISSN

0316-2923 (imprimé)

1492-1391 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Marcil-Lacoste, L. (1989). L'art du malentendu : une réponse à Guy Bouchard. *Philosophiques*, 16(1), 195–198. <https://doi.org/10.7202/027069ar>

L'ART DU MALENTENDU : UNE RÉPONSE À GUY BOUCHARD

par Louise Marcil-Lacoste

Parler de la femme en philosophie et, à plus forte raison, du sexisme philosophique, c'est s'exposer au malentendu. J'aligne ici quelques-uns de ces malentendus, tout d'abord ceux dont la portée est plus générale puis ceux dont la nature plus spécifique relève d'une mésintelligence du propos.

La raison en procès conçoit le problème du sexisme comme un problème historico-philosophique dont les manifestations, les contours, les articulations et les légitimations sont si complexes qu'elles condamnent toute entreprise visant à le définir *a priori*, à éluder l'enjeu critique de la question.

Similairement, le sexisme comme philosophie épouse de si près la pluralité et l'hétérogénéité des systèmes philosophiques qu'on raisonnerait à contre-sens en l'abordant *a priori* par une typologie.

Le rapport du sexisme « ordinaire » et du sexisme dont il s'agit d'établir en quels sens il est « philosophique » n'est pas pré-déterminé par une distinction claire et distincte. D'ailleurs là n'est pas la question : il s'agit d'établir la manière dont la philosophie s'empare d'opinions courantes, de lieux communs, voire de préjugés sur la femme pour les transformer en philosophie.

L'analyse d'un ensemble des manifestations structurées et thématiques du sexisme philosophique ne suppose pas que la philosophie ait le monopole de la légitimation théorique du sexisme. Il suppose que tout comparatisme entre, par exemple, la philosophie et les sciences humaines, ait établi d'abord, pour chacun des domaines comparés, l'état de la question.

À la question de savoir ce qu'il en est du sexisme en philosophie et comme philosophie, *La raison en procès* a refusé d'apporter une réponse historiquement et philosophiquement simpliste : celle qui par exemple aurait posé, à côté de LA femme, LE sexisme, puis LE féminisme et l'architectonique de LA philosophie sur cette (LA) question. L'étude des paradigmes du sexisme montre à quel point cette perspective unitaire escamote les enjeux. Outre qu'elle aplatit d'avance la complexité des rapports entre la philosophie et le sexisme, elle écarte les relais conceptuels, méthodologiques, axiologiques et systématiques grâce auxquels s'organise le sexisme comme philosophie.

Les huit paradigmes étudiés ne constituent pas une typologie philosophiques du sexisme en philosophie. Encore moins sont-ils susceptibles d'une (LA) logique fondant la mise à jour de leur reconstruction critériologique. La classification logique et exhaustive des thèses philosophiques sexistes serait d'aurant moins éclairante, du moins dans un premier temps de l'analyse, qu'elle occulterait le parcours accompli, en philosophie, entre des points de départ hétérogènes et des points d'arrivée convergents.

L'absence d'une typologie du sexisme philosophique n'implique pas l'absence de rapports entre les divers paradigmes de sa légitimation. Montrer que Hume a légitimé le sexisme comme un fait, Rousseau comme une norme, le personnalisme comme une faille ou Hoffman comme un présupposé, ce n'est pas affirmer que, chez Hume, il n'est pas question de normes ou chez Rousseau de faits, ni du reste, chez l'un et l'autre, de présupposés, voire de failles. C'est montrer qu'en philosophie l'armature systématique d'une justification du sexisme opère adroitement à l'écart du réductionisme des modèles.

L'étude proposée pour chacun des paradigmes suppose l'identification et l'analyse de divers niveaux de factualité et de preuves. Pour tous les paradigmes (non-critiques) du sexisme, la première preuve à établir est celle, textuelle, de l'explicitation en philosophie du propos sexiste. Démarche d'autant plus indispensable qu'il s'agit d'ausculter ce qui se cache derrière l'allégation voulant que les philosophes n'abordent pas, ou guère, ou peu la question de la femme. L'erreur consiste à supposer que la philosophie peut se dispenser de l'enquête textuelle, comme si son histoire avait d'ores et déjà pris la mesure de ce qui fut dit.

La seconde preuve à établir est d'une factualité historico-philosophique plus systématique : il faut situer critiquement les propos (textuellement) sexistes des philosophes dans le contexte théorétique plus large de leur(s) philosophie(s). Démarche d'autant plus névralgique qu'elle refute directement deux alibis. Selon le premier, les propos (« ponctuels ») des philosophes sur la question de la femme n'ont pas valeur de philosophie. Selon le second, le renvoi au système « général » des philosophes ne saurait échapper au prétexte pour annuler les enjeux liés à la question de la femme dans « la » philosophie.

Ce que *La raison en procès* a baptisé « l'indice de cohérence » (la légitimation philosophique du sexisme opérant par spécification épistémologique, axiologique ou méthodologique d'une thèse philosophique « générale » elle-même justifiée en retour par son applicabilité dite exemplaire au cas de la femme) montre dès lors les hypothèses traversant une épistémè soi-disant neutre, c'est-à-dire ses rapports spécifiés avec un ensemble de légitimations du sexisme comme philosophie.

LE SEXISME COMME FAIT

Ce chapitre traite du sexisme lorsque ce dernier est philosophiquement légitimé comme un *fait relatif à la nature humaine*. L'ensemble des enjeux

que soulève le rapport explicitement établi par Hume entre l'infériorisation de la femme et la méthode expérimentale ne sauraient être écartés du revers de la main en invoquant le silence de Hume sur les femmes dans l'un de ses ouvrages. Loin d'annuler le sexisme de Hume, la démonstration de la cohérence de sa théorie l'incrimine plus radicalement, c'est-à-dire au niveau même de sa méthode en philosophie morale dont il est montré qu'elle ne saurait être utilisée sans modifications majeures pour corriger les conclusions sexistes de Hume lui-même. Par-delà la cohérence d'une légitimation du sexisme comme un fait relatif à la nature humaine, c'est la validité de l'expérimentalisme moral qui est en question.

LE SEXISME COMME NORME

Ce chapitre traite du sexisme lorsque ce dernier relève d'une axiologie qui tour à tour affirme et annule le préjudice subi par les femmes dans une morale glorifiant la soumission au nom de la complémentarité. L'indice de cohérence s'établit à partir d'une notion centrale dans l'anthropologie rousseauiste, justifiant en principe le confinement de la condition féminine par des principes généraux liés à la notion de bornes et de places. Rapporté à la notion centrale de la philosophie politique de Rousseau, c'est-à-dire la critique de l'inégalité, ce confinement particulier de la condition féminine relève alors de l'asymétrie principielle dissociant la critique de l'inégalité et la défense de l'égalité. S'explique alors l'enclave à laquelle reconduit le sexisme comme norme, c'est-à-dire le principe d'une complémentarité opérant axiologiquement à sens unique. La généralité même du système normatif qui insiste sur l'incomparabilité de l'homme et de la femme fait que le caractère spécifique du préjudice subi par les femmes dans l'asymétrie glorifiée de leurs rapports avec les hommes ne peut apparaître comme une problème moral.

LE SEXISME COMME PRÉSUPPOSÉ

L'analyse de ce paradigme n'est pas une généralisation à l'histoire en général des présupposés d'un historien. C'est la mise à jour des rapports-prétextes qui peuvent sévir dans l'analyse historico-philosophique de la condition féminine quand on écarte l'indice de cohérence témoignant, dans divers systèmes, des rapports étroits établis entre la question de la femme et un système philosophique général.

LE SEXISME COMME LOGIQUE

Ce chapitre ne vise pas à offrir une définition du féminisme, fût-ce par le biais d'une définition des écrits féministes. Il vise à mettre à jour les hypothèses critiques qui pré-déterminent la requête définitionnelle elle-même dans le mesure où cette requête opère au sein d'une négation de l'indice de cohérence. Cette étude montre ainsi qu'il est erroné de poser le sexisme et le féminisme comme des notions en rapports symétriques comme si le second n'était que l'envers du premier.

LE SEXISME COMME HEURISTIQUE

Loin de nier que puissent surgir des critiques radicales de diverses formes de rationalité au sein des « women studies », l'analyse montre que *même* dans les travaux réputés relever des modèles reçus de rationalité (au sens où s'y pratiquent des emprunts aux méthodes et modèles de diverses disciplines des sciences humaines et sociales) s'inaugurent de nouvelles conditions heuristiques réfutant le formalisme sur trois plans. Dans cette transformation des paramètres de la pensée critique désignée comme phénomène de « post-rationalité », ce qui est révélateur n'est pas la formalisation possible des conditions d'historicité, de matérialité et de finalité qu'introduisent les « women studies ». C'est plutôt que surgissant d'une heuristique refusant l'impératif du silence, ces études confirment l'indice de cohérence par un autre biais. Non seulement l'analyse des systèmes philosophiques révèle-t-elle les liaisons puissantes qui ont été établies entre des philosophies « générales » et le cas dit « particulier » de la femme, mais l'analyse de ce cas dit « particulier » est susceptible de générer des principes généraux d'heuristique novatrice pour avoir rigoureusement traité de ce qui est donné comme une spécificité.

LE SEXISME COMME DÉFI AXIOLOGIQUE

Loin de déclarer la démarche par fragment et la démarche systématique d'ensemble toutes deux impossibles, ce chapitre renvoie le faux dilemme qui les oppose à une donnée méconnue de la pensée contemporaine : la polysémie prodigieuse de la notion d'égalité. S'éclaire alors le contre-sens si souvent produit à propos des recherches visant à esquisser les jalons d'une philosophie où les rapports entre les hommes et les femmes seraient pensés sous un mode équitable : l'erreur consiste à reconduire la notion d'équité et par elle le défi axiologique que soulève le problème moral du sexisme à une notion d'égalité proclamée synonyme de la notion d'identité.

*Département de philosophie
Université de Montréal*